

# Fonds de pension européens : nouveau cadre réglementaire (IORP 2) - BFFP

**Code produit :** BFFP

**Niveau :** Initiation

**Modalité :** Classe virtuelle

**Durée (en heure) :** 3.5

**Tarif :** 0,00 € HT

**Eligible DDA :** non

**Public :**

Toute personne désireuse  
d'acquérir des connaissances  
sur les fonds de pension  
européens et leur nouveau  
cadre réglementaire

**Prérequis :**

Aucun

## Objectif

- Décrypter les principaux éléments de la directive actuelle et les évolutions attendues
- Comprendre les enjeux d'une réforme profonde selon les arbitrages politiques finaux
- Identifier les opportunités commerciales et financières

## Programme de la formation

---

## 1-Tour d'horizon des systèmes actuels de retraite européens

- Analyse des trois piliers sur lesquels reposent classiquement les systèmes de retraite
  - Premier pilier : retraite légale prise en charge par l'Etat, généralement financée par la répartition et souvent considérée comme un minimum vital
  - Deuxième pilier : retraite professionnelle
  - Troisième pilier : retraite financée par l'épargne individuelle
- Diversité des pratiques en Europe : comparaisons
- IRP : rappels sur la directive IRP et ses objectifs
- Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) : situation en France

## 2-Qu'attendre de la revue de la directive ?

- Etude de l'avis technique de l'EIOPA
- Impacts et opportunités
- Focus sur le PEPP : Pan-European Personal Pension Product

## 3-Conclusion

### **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

### **Méthodes pédagogiques**

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Exercices pratiques



---

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.